

12 | PICARDIE MARITIME

MERS-LES-BAINS

Un plan de sauvegarde validé pour le quartier balnéaire

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur porté par la municipalité pour mieux encadrer l'urbanisme du quartier balnéaire, a été approuvé, jeudi 23 janvier.

BENJAMIN RADEAU

Le maire, Michel Delépine, lors de ses vœux, avait annoncé le rendez-vous aux habitants. Et ce dernier s'est visiblement parfaitement déroulé puisqu'il est revenu de Paris, jeudi 23 janvier, avec ce que ses collègues élus et lui désiraient : la validation du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Une délégation mersoise a été reçue, au ministère de la culture, par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNAP). « Elle est composée d'une trentaine de membres. les échanges ont duré près de 2 h 30 », raconte l'édile.

Le but : sauvegarder le patrimoine architectural de la station

Une date qui marque une étape décisive dans un projet au (très) long cours pour la commune puisqu'initié en 1986 lors du classement de Mers-les-Bains en « secteur sauvegardé ».

SAUVEGARDE À L'EXTÉRIEUR... ET À L'INTÉRIEUR

Le but pour la municipalité : sauvegarder le patrimoine architectural de la station, classée site patrimonial remarquable depuis 2016, en établissant des règles d'entretien et de conservation, en particulier pour les immeubles du quartier balnéaire. À la fois à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de certaines villas lorsque s'y trouvent des éléments remarquables. Voilà pourquoi des visites chez



Des villas du quartier balnéaire de Mers-les-Bains. (Photo d'archives)

des propriétaires avaient été organisées afin de préparer le dossier, finalement approuvé par les élus en juillet 2024. Le maire craignait alors que le nombre insuffisant de portes ouvertes aux experts, notamment en raison de la forte proportion de résidents secondaires, desserve la candidature auprès de la commission. Il n'en fut finalement rien puisque le PSMV mersoise a été approuvé à l'unanimité. « Une excellente nouvelle », a salué Eddie Facque, président de la Communauté de communes des Villes Sœurs, lors de ses vœux.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les changements de majorité municipale et les évolutions légales et réglementaires en matière d'urbanisme expliquent ces quatre décennies de travail sur ce docu-

ment, appliqué à une centaine d'autres communes en France, la première pour un quartier balnéaire. « Il y avait aussi un gros morceau environnemental », ajoute Michel Delépine. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet dit de « grande Prairie », qui a pour objectif que cet espace absorbe au maximum les submersions marines amenées à se répéter avec le changement climatique.

Et donc de protéger au mieux le bâti urbain. Mais, pour le moment, la prochaine étape pour le PSMV consiste en une enquête publique, que le maire espère être conduite au printemps. En cas d'approbation, le document se substituera à l'actuel Plan local d'urbanisme, puis au Plan local d'urbanisme intercommunal actuellement en préparation, sur le périmètre du quartier balnéaire.